

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 27 février 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 27 février, a adopté 11 délibérations du gouvernement ; adopté 25 arrêtés et examiné 123 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis sur des projets divers.**

### **1. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour six affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour quatre affaires) et devant le Conseil d'État (pour une affaire).

### **2. Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini un cadre aux activités physiques des sapeurs-pompiers, en accord avec la réforme applicable en Métropole. Afin de pouvoir participer aux missions de sécurité civile, les sapeurs-pompiers doivent passer des tests permettant de surveiller la progression de leur entraînement physique. Dans leurs formes actuelles, l'encadrement et les pratiques d'activités physiques des sapeurs-pompiers ne produisent pas les effets attendus sur la préservation de leur potentiel physique, la prévention des troubles musculo-squelettiques et des accidents, la qualité de vie et le bien-être. C'est pourquoi le référentiel a été revu.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a corrigé une erreur matérielle dans l'arrêté n° 2017-2691/GNC du 26 décembre 2017 portant agrément, renouvellement ou transfert d'agrément des entreprises de production locale au régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages (numéros Ridet, dates de début ou de fin d'agrément).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de réglementer le prix du lait de coco importé en Nouvelle-Calédonie, en vertu des dispositions de la délibération n° 176 du 19 octobre 2016 qui détermine la liste des produits dont les prix peuvent faire l'objet de règles particulières.

> *Voir communiqué détaillé « Réglementation lait de coco ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé l'indemnité de responsabilité des comptables publics secondaires de la Nouvelle-Calédonie. Le montant mensuel est fixé en fonction du montant annuel des recettes et des dépenses prises en charge par le poste comptable dont ils sont responsables.

Montant annuel de recettes et de dépenses prises en charge par le poste comptable	Montant mensuel de l'indemnité de responsabilité
- Inférieur à 30 milliards de francs	70 000 francs
- Compris entre 30 milliards et 60 milliards de francs	100 000 francs
- Compris entre 60 milliards et 90 milliards de francs	130 000 francs
- Supérieur à 90 milliards de francs	180 000 francs

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'acquisition d'un supermarché *Casino*, aujourd'hui exploité par la société Valco, par la Société Calédonienne de Commerce. Le fonds de commerce qui est situé à Nouméa, Vallée-des-Colons, devient *Korail partenaire Intermarché*. Au regard des parts de marché très faibles détenues à l'issue de l'opération, l'analyse a conclu à l'absence d'atteinte à la concurrence.

> *Voir communiqué détaillé « Concurrence ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un montant de 500 000 francs au comité Miss & Mister jeunesse Nouvelle-Calédonie, afin de permettre à la Miss Jeunesse Nouvelle-Calédonie 2017 de partir représenter la jeunesse calédonienne au concours national de Miss Jeunesse France 2018 qui aura lieu le 10 mars à La Grande-Motte.

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des sélections professionnelles d'intégration pour l'accès aux corps des cadres techniques et d'exploitation de grades normaux, des techniciens, des contrôleurs de grades normaux, des préposés à la distribution postale, des agents d'exploitation et techniques du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie. Les concours sont ouverts pour 104 postes les 1<sup>er</sup>, 9 et 25 octobre 2018. La date de clôture des inscriptions est le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1<sup>er</sup> grade de la Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour 20 postes au vice-rectorat et aura lieu le 29 octobre 2018. La clôture des inscriptions aura lieu le 8 juin 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie. Le concours aura lieu le 15 octobre 2018 pour 21 postes. La clôture des inscriptions aura lieu le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours aura lieu le 13 décembre 2018 et est ouvert pour 12 postes. La clôture des inscriptions aura lieu le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours aura lieu le 5 décembre 2018 et est ouvert pour trois postes. La clôture des inscriptions aura lieu le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert le 5 décembre 2018 pour neuf postes. La clôture des inscriptions aura lieu le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert le 3 décembre 2018 pour un poste pour le CHT. La clôture des inscriptions aura lieu le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour cinq postes pour le CHT et un poste pour le CHN. La date du concours est le 3 décembre 2018 et la clôture des inscriptions le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. le concours est ouvert pour deux postes pour le CHT. La date du concours est le 5 décembre 2018 et la clôture des inscriptions le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des ergothérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour un poste pour le CHT. La date du concours est le 5 décembre 2018 et la clôture des inscriptions le 8 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste de diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. 12 diplômes étrangers, dont sept diplômes australiens, trois diplômes canadiens, un diplôme anglais et un diplôme suisse ont été ajoutés à la liste précédente.

> *Voir communiqué détaillé « Intégration agents non titulaires ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Madame Maya Leeman, attachée d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, en qualité de directrice de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2017-2573/GNC du 12 décembre 2017 relatif aux désignations dans les secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière : la décision, prise lors de la réunion du gouvernement du 26 janvier 2018, nommant l'administrateur représentant la CPME au sein du conseil d'administration du Fonds social de l'habitat (FSH), a été annulée.

**Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société CGPA pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.

**Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les deux représentants du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et leur suppléant au sein du conseil calédonien de la famille.

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès pour l'examen des textes suivants :
  - projet de délibération relative au plan territorial de sécurité et prévention de la délinquance (rapport n° 3040-06/GNC du 23 janvier 2018) ;
  - projet de délibération portant création du conseil territorial de sécurité et prévention de la délinquance (rapport n° 3040-07/GNC du 23 janvier 2018) ;
  - projet de délibération portant création du conseil restreint de sécurité et prévention de la délinquance (rapport n° 3040-08/GNC du 23 janvier 2018).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a, en application de la délibération n° 195 du 5 mars 2012, fixé les modalités de répartition, entre les clients concernés du réseau public de distribution bénéficiant d'un abonnement basse tension, de l'électricité produite par les

systèmes de production solaire d'immeubles collectifs ; et les conditions d'achat par le gestionnaire du réseau public de distribution de la part d'électricité non autoconsommée par ces mêmes clients. Pour tout contrat d'abonnement bénéficiant des conditions particulières susvisées, signées par le client avec son gestionnaire du réseau public de distribution après la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, le tarif d'achat de l'électricité produite non autoconsommée est fixé à 21 francs par kilowattheure. Ce tarif est fixe et non révisable pendant une période de vingt ans après la date de mise en service de l'installation de production dûment autorisée.

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Claude Gambey par Christopher Gyges en qualité de représentant suppléant du gouvernement au Comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la liste des médicaments remboursables en Nouvelle-Calédonie. L'entrée en vigueur est prévue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

\* \*  
\*

### Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 25 avis favorables sur des demandes de visas de long séjour, 2 avis favorables sur des demandes de cartes de séjour temporaire et une information relative à la délivrance de trois visas diplomatiques. Il a émis x avis favorables sur des autorisations de travail dont x concernent les projets miniers.

### Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet d'arrêté relatif aux documents et visas exigés pour l'entrée des étrangers sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret portant sur les obligations relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de déclaration multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.